



16ème législature

Question N° : 7914	De M. Xavier Batut (Renaissance - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >banques et établissements financiers	Tête d'analyse >Taux d'indexation du livret A et du LDDS	Analyse > Taux d'indexation du livret A et du LDDS.
Question publiée au JO le : 16/05/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Xavier Batut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la réévaluation du taux d'épargne du livret A et LDDS. En effet, en février 2023, un premier ajustement avait été effectué, aboutissant à un taux d'épargne de l'ordre de 3 %. La possible réévaluation d'août 2023 qui porterait ce taux entre 4 % et 4,3 %, suscitent néanmoins des inquiétudes chez les administrés quant à l'hypothétique non-réévaluation de cet indice de référence. De plus, étant donné un contexte d'inflation demeurant ancrée entre 5,5 % et 6,5 %, ces derniers sont toujours supérieurs au taux de rémunération en vigueur. Il souhaiterait connaître l'avis de M. le ministre sur la probabilité d'une révision du taux de rémunération des livrets A et LDDS au mois d'août 2023, dans l'intérêt de préserver le pouvoir d'achat de la population française.